

JurisMedX

Fiche pratique destinée aux étudiants

Les parties au procès



Laurence Petoud – Référente juridique

CAS Droits des patients & santé publique

www.jurismedx.ch laurence@jurismedx.ch

3 septembre 2025

"Ce document est protégé par copyright. Son contenu est issu d'un travail original et ne peut être utilisé sans autorisation."



INTRODUCTION

Bienvenue dans **MedLegalFlow**, la méthode qui transforme l'approche du droit médical en un raisonnement clair et structuré. Avec cette approche, vous apprendrez à manier les règles juridiques avec précision et à appliquer le syllogisme juridique de façon efficace.

Grâce à une logique fluide et stratégique, vous maîtriserez enfin le raisonnement médical et juridique sans vous laisser submerger par la complexité des textes de loi.

Découvrez une ressource complète et interactive sur le droit médical et les droits des patients

Que vous soyez étudiant, professionnel de santé ou simplement curieux d'en savoir plus sur le droit des patients, cette banque de documents vous accompagne à chaque étape de votre apprentissage et de votre perfectionnement.

Accédez à une diversité de formats pédagogiques adaptés à tous les niveaux :

- ✓ **Quizz et QCM** progressifs pour tester vos connaissances
- ✓ **Cas pratiques** avec et sans analyse pour affiner votre raisonnement juridique
- ✓ **Fiches pratiques** claires et synthétiques pour une compréhension rapide
- ✓ **Cartes mentales et flash cards** pour mémoriser efficacement les notions clés
- ✓ **Notes de cours enrichies** tirées d'une préparation approfondie au CAS en droit des patients et de la santé publique

Pensé pour allier théorie et mise en application, cet ensemble vous offre un outil précieux dans votre démarche d'apprentissage et dans votre pratique professionnelle.

- 🔗 Transformez votre approche du droit médical grâce à une méthode structurée, dynamique et interactive !

Ce fichier est bien plus qu'un simple recueil de ressources : c'est une véritable invitation à explorer, à réfléchir, et à se dépasser. Quizz stimulants, cas pratiques captivants, analyses approfondies... Chaque section a été soigneusement conçue pour éveiller votre curiosité et affûter vos compétences.

Que vous soyez ici pour tester vos connaissances, affronter des scénarios réalistes ou plonger au cœur de la réflexion critique, vous êtes au bon endroit.

Préparez-vous à relever des défis intellectuels, à affiner vos raisonnements, et à construire les bases solides de votre maîtrise.

Le but du jeu ? Apprendre, progresser et — pourquoi pas — s'amuser un peu en chemin.

Alors, laissez-vous guider et découvrez tout ce que cette œuvre a à vous offrir.

Bonne exploration, et surtout... bon courage !



Table des matières

I.	Définition et cadre légal	3
(a)	Définition	3
(b)	Cadre Légal	3
(c)	Synthèse	3
II.	Points de vigilance :	4
(a)	Vérification de la Capacité Juridique	4
(b)	Contrôle de la Légitimation	4
(c)	Surveillance des Mécanismes de Substitution	4
(d)	Cohérence en Cas de Pluralité	4
(e)	Respect des Délais et Formalités Procédurales	4
(f)	Attention aux Détails de la Représentation	5
III.	Aspects réglementaires et obligations	5
(a)	Capacité d'être partie et d'ester en justice	5
(a)	Légitimation active et passive	5
(b)	La qualité pour agir ou pour défendre	5
(a)	Substitution des parties	6
(b)	Pluralité et Consorité	6
IV.	Ressources et contacts utiles	8



I. Définition et cadre légal

(a) Définition

Les parties au procès désignent l'ensemble des acteurs judiciaires – demandeurs, défendeurs et intervenants – qui participent à une instance pour faire valoir ou contester des droits. Pour être recevables dans la procédure, ces acteurs doivent satisfaire à deux critères essentiels :

- **La capacité d'être partie** : Il s'agit de la reconnaissance par le droit qu'une personne (physique ou morale) possède la personnalité juridique nécessaire pour apparaître en justice.
- **La capacité d'ester en justice** : Cela implique la faculté d'agir ou de se défendre devant les tribunaux, en tenant compte notamment de la majorité et de la capacité de discernement. En cas d'incapacité (par exemple chez les mineurs ou les personnes sous curatelle), une représentation légale ou conventionnelle est requise.

(b) Cadre Légal

Le cadre légal qui régit la participation des parties au procès se trouve principalement dans :

- **Le Code civil suisse (CC)** :
 - Les articles relatifs à la personnalité juridique (par exemple, art. 11 et suivants) définissent qui peut jouir des droits civils et ainsi être partie dans un procès.
 - Les dispositions spécifiques concernant les personnes morales (articles 52–53 CC) établissent les conditions dans lesquelles elles acquièrent la personnalité juridique.
- **Le Code de procédure civile (CPC)** :
 - Les articles 59 à 70 et l'art. 83 précisent les conditions de capacité d'être partie, d'ester en justice, la légitimation active et passive, ainsi que les questions liées à la représentation (légale pour les incapables et conventionnelle pour les majeurs agissant par procuration).
 - Ces textes encadrent aussi les mécanismes de substitution des parties en cas de changement de titulaire (par exemple, dans une succession ou une faillite) et les règles de regroupement en cas de pluralité (Consortité) pour éviter des décisions contradictoires.
- **D'autres dispositions spécifiques** : Des textes complémentaires (comme ceux concernant le secret professionnel dans le Code pénal ou les règles de la faillite dans la LP) viennent parfaire ce cadre en protégeant certains aspects de la procédure (notamment la confidentialité et la continuité des droits lors de changements de situation).

(c) Synthèse

Ce double mécanisme – fondé sur une définition précise des parties et sur un cadre légal détaillé – vise à sécuriser le processus judiciaire en s'assurant que seules les personnes ou entités légalement aptes participent activement, tout en permettant une adaptabilité face aux évolutions des rapports juridiques pendant le procès.



II. Points de vigilance :

(a) Vérification de la Capacité Juridique

- **Capacité d'être partie** : Assurez-vous que les personnes ou entités impliquées possèdent la personnalité juridique requise pour être partie. Vérifiez que, pour les personnes physiques, tous les critères de capacité et de discernement sont respectés, et que les personnes morales disposent bien de leur inscription réglementaire.
- **Capacité d'ester en justice** : Vérifiez que chaque partie peut légitimement agir devant le tribunal (par exemple, qu'un mineur est représenté par un tuteur ou un représentant légal).

(b) Contrôle de la Légitimation

- **Légitimation active et passive** : Identifiez clairement qui, dans le litige, détient le droit revendiqué (demandeur) et qui est visé par cette revendication (défendeur). Une mauvaise identification de la légitimation peut conduire à un déboutement au fond.
- **Qualité pour agir** : Assurez-vous que seules les personnes détenant réellement un intérêt juridique peuvent initier ou se défendre dans l'instance. Cela implique également de vérifier que la représentation (légale ou conventionnelle) est bien justifiée et conforme aux règles de procédure.

(c) Surveillance des Mécanismes de Substitution

- **Changement de Titularité** : Lorsqu'un changement intervient pendant le procès (décès, cession de créance, faillite), il faut impérativement adapter la composition des parties afin de maintenir la cohérence de la procédure. Une substitution mal gérée peut interrompre ou compromettre l'instance.
- **Périmètre de la Substitution** : Soyez attentif à ne pas confondre la substitution des parties avec la rectification d'erreurs procédurales ou une mauvaise introduction de l'action.

(d) Cohérence en Cas de Pluralité

- **Consortité** : Dans les litiges impliquant plusieurs demandeurs ou défendeurs, vérifiez que le regroupement des parties (Consortité simple ou nécessaire) est réalisé selon les règles applicables. Un regroupement inadéquat peut mener à des décisions contradictoires.
- **For approprié** : En cas d'actions parallèles impliquant plusieurs parties, il est essentiel de s'assurer que la juridiction compétente (le for) a été choisie conformément aux critères fixés par le CPC et les conventions applicables.

(e) Respect des Délais et Formalités Procédurales

- **Observation stricte des délais** : Un non-respect des délais procéduraux peut entraîner l'irrecevabilité d'une demande ou un déboutement.
- **Conformité des actes de procédure** : Vérifiez que toutes les formalités et écritures respectent les prescriptions légales et réglementaires pour éviter toute contestation ultérieure.



(f) **Attention aux Détails de la Représentation**

- **Représentation légale et conventionnelle** : Assurez-vous que les mandataires disposent de la capacité requise et qu'ils exercent leurs pouvoirs dans le respect des règles (par exemple, dans le cas où une personne est représentée en justice, il faut s'assurer que la représentation ne compromet pas son droit d'agir directement).

Ces points de vigilance permettent d'assurer que la procédure se déroule dans le respect des droits de chaque partie et qu'un contrôle qualité est effectué à chaque étape, de l'introduction de l'action jusqu'à son dénouement. Chaque détail compte pour éviter des erreurs susceptibles de compromettre la validité du procès ou de provoquer son interruption.

III. Aspects réglementaires et obligations

1) Les Fondements de la Capacité et de la Légitimation

(a) Capacité d'être partie et d'ester en justice

Chaque procédure exige que les intervenants soient des sujets de droit reconnus. La capacité d'être partie (mentionnée notamment dans les articles relatifs à la personnalité juridique) garantit que seuls ceux ayant une existence légale (personne physique ou morale) ou, le cas échéant, un patrimoine structuré (exception SNC) peuvent apparaître en justice. Par ailleurs, la capacité d'ester en justice valorise la notion de discernement et d'autonomie – seuls les majeurs et personnes informées peuvent engager eux-mêmes une action. En cas d'incapacité, le recours à un représentant légal (réglementé par la représentation légale et conventionnelle aux articles 68/69 CPC) est alors indispensable.

Conséquence concrète : Avant de débiter un procès, les tribunaux effectuent un « filtrage » des parties afin de s'assurer que toutes les personnes et entités impliquées sont légalement habilitées. Cela évite que des demandes fondées sur une absence de personnalité juridique ou de discernement viennent perturber la procédure.

2) La Légitimation et la Qualité pour Agir

(a) Légitimation active et passive

Le principe de légitimation active concerne le demandeur – celui qui revendique un droit – alors que la légitimation passive concerne le défendeur, sur lequel l'action est dirigée. Cette distinction est essentielle car elle oriente la solution des litiges sur des bases tant procédurales que substantielles.

(b) La qualité pour agir ou pour défendre

En pratique, la qualité pour agir se confond souvent avec la légitimation. Néanmoins, le principe "nul ne plaide que pour soi-même" impose que toute action doit être portée par son titulaire réel. En cas d'incohérence, le mécanisme de substitution entre parties (par exemple lors d'une cession de créance ou à la suite d'un décès) permet d'adapter le procès aux changements de titularité afin d'assurer la continuité et la cohérence de la procédure.

Conséquence concrète :

Ce double contrôle – légitimation et qualité pour agir – assure que les litiges soient portés par ceux qui détiennent réellement un intérêt juridique, garantissant ainsi la sécurité et l'efficacité des décisions judiciaires.



3) Les Mécanismes de Substitution et d'Adaptation

(a) Substitution des parties

Au cours d'un procès, la réalité des rapports juridiques peut évoluer : décès, faillite, ou cession de droits conduisent à une modification de la titularité. Les règles prévues (par exemple, en matière de succession ou de faillite) imposent une adaptation des parties au procès, permettant de maintenir la validité de l'instance tout en assurant que tous les droits et obligations subsistent mis à jour.

(b) Pluralité et Consortité

Lorsque plusieurs acteurs sont concernés – que ce soit plusieurs demandeurs ou défendeurs – il est nécessaire d'organiser la procédure de manière à éviter des décisions contradictoires et à favoriser une économie de procédure. La Consortité simple ou nécessaire répond à cette exigence en fixant des règles de regroupement des litiges liés (par exemple, pour des actions collectives ou des contestations de droit commun).

Conséquence concrète :

Ces mécanismes garantissent une justice évolutive qui sait s'adapter aux changements dans la situation juridique des parties, tout en facilitant la coordination entre des acteurs multiples pour préserver la cohérence du jugement.

4) La Représentation en Justice en Synthèse

Représentation légale et conventionnelle

Les règles sur la représentation – qui distinguent la représentation imposée par la loi (pour les personnes incapables, par exemple) de celle choisie (comme lorsque l'on mandate un avocat) – assurent que ceux qui ne peuvent pas, ou ne souhaitent pas, agir directement le fassent par l'intermédiaire d'un professionnel compétent. Le principe "nul ne plaide par procureur" souligne quant à lui que la représentation n'est pas censée substituer le lien personnel et direct avec le droit revendiqué, garantissant ainsi la responsabilité personnelle de l'action.

Conséquence concrète :

En encadrant strictement la représentation, le système judiciaire protège l'intégrité du processus et favorise l'accès à la justice tout en évitant les manipulations ou abus par des intermédiaires inappropriés.

5) Vers une Justice Adaptative et Sécurisée

L'ensemble de ces règles contribue à instaurer un système procédural qui, par sa structuration des parties, assure plusieurs objectifs clés :

- **Sécurité juridique** : En n'autorisant que des parties légalement compétentes, le système évite des recours abusifs ou déraisonnables, garantissant ainsi la stabilité des décisions.
- **Efficacité procédurale** : Le regroupement des litiges connexes, par la Consortité ou par la substitution, permet d'éviter une dispersion des actions, facilitant des jugements plus rapides et uniformes.
- **Adaptabilité aux évolutions** : À mesure que les situations juridiques évoluent (émergence de nouvelles formes d'entités, modifications de la titularité des droits), le système prévoit des mécanismes permettant de réajuster rapidement la procédure pour qu'elle reste conforme aux réalités du droit de fond.



Cette approche intégrative des règles relatives aux parties au procès incarne ainsi une vision moderne d'une justice à la fois stable et souple, capable de répondre aux enjeux contemporains et de garantir l'équité pour tous les intervenants.



IV. Ressources et contacts utiles

1. Sites institutionnels

- **Portails du Pouvoir judiciaire** : Consultez les sites officiels des tribunaux et autorités judiciaires du canton (par exemple, Justice Genève) qui regroupent l'ensemble des contacts nécessaires — tribunaux, Ministère public, greffes, etc. Ces portails offrent également des informations sur l'organisation de la justice et les permanences de conseils juridiques.

2. Ressources académiques et documentaires

- **Bibliothèques et Centres de documentation juridique** : Les universités (telles que l'Université de Genève ou l'Université de Lausanne) mettent souvent à disposition des bases de données et des fiches pratiques qui détaillent les règles de procédure et le cadre légal applicable. Des plateformes comme Studocu offrent également un accès à des notes et analyses sur des sujets tels que la capacité d'être partie ou la substitution des parties.
- **Codes et Textes Législatifs en ligne** : Accédez aux versions officielles du Code civil suisse, du Code de procédure civile ou du Code pénal via des sites gouvernementaux pour consulter en temps réel les articles et directives en vigueur.

3. Annuaire et contacts professionnels

- **Ordre des Avocats et Réseaux Juridiques** : Pour des conseils ou une assistance spécifique, l'annuaire des avocats du canton (par exemple, l'Ordre des Avocats de Suisse – section vaudoise) permet de trouver des professionnels reconnus.
- **Centres d'Aide Juridictionnelle** : Si vous avez besoin d'un accompagnement en cas de ressources financières limitées, les centres d'aide juridictionnelle offrent assistance et conseils. Ces informations sont généralement disponibles sur les sites officiels cantonaux ou via votre mairie.

4. Outils et plateformes collaboratives

- **Forums et Réseaux Sociaux Juridiques** : Certains groupes et communautés en ligne (sur LinkedIn, Facebook, ou des plateformes spécialisées) permettent d'échanger entre professionnels et universitaires sur les évolutions procédurales et interprétatives des règles de droit.
- **Séminaires et Webinaires** : Restez à l'affût des événements organisés par des institutions juridiques ou des universités, qui offrent des sessions de formation et des mises à jour sur la procédure civile et pénale, idéaux pour approfondir votre pratique.

Ces ressources et contacts fournissent un accès direct à l'information et au soutien nécessaire pour comprendre et appliquer les règles de procédure, ainsi que pour suivre l'évolution législative. Elles assurent également un relais entre le monde académique, les institutions judiciaires et les professionnels expérimentés, garantissant un accompagnement complet, que vous soyez étudiant, praticien ou simplement intéressé par la justice.

Les sources et références sont disponibles dans le tableau de synthèse